



## Les colonies dans la guerre

Au cours de la première guerre mondiale, le recours aux colonies pour aider à résoudre la crise des effectifs augmente la présence des unités d'outre-mer dans l'armée française. Au total, celle-ci incorpore 600 000 « indigènes » sur les 8,5 millions d'hommes mobilisés pour ce conflit.

### L'objet en lui-même...

Cette photographie, prise dans une tranchée de l'Oise en 1915, montre un spahi algérien reconnaissable à la coiffure spécifique qu'il arbore, le *guenhour*. Elle est traditionnellement composée d'une sorte de bombe protectrice épaisse recouverte du *haïck*, un long voile d'environ trois mètres, qui descend doucement le long du visage avant d'être croisé autour du torse ; une corde en poil de chameau maintient le tout sur la tête. Les spahis sont des troupes de recrutement indigène, dont la création officielle remonte à 1834 en Algérie ; l'encadrement comprend des sous-officiers et officiers français ou indigènes. En 1914, leurs campagnes au service de la France sont déjà nombreuses et les trois régiments de spahis algériens sont engagés dans la pacification du Maroc quand la guerre éclate.

Au cours de la première guerre mondiale, ces cavaliers abandonnent leurs chevaux, leurs uniformes chatoyants et leur burnous rouge lorsqu'ils rejoignent les fantassins dans les tranchées. Ils perçoivent, comme les autres troupes venues des colonies, une tenue kaki tirant sur le jaune comprenant une vareuse et une sorte de culotte de golf assez large resserrée par la bande molletière. Leurs bottes souples sont remplacées par des brodequins. Le *chèche* kaki, plus petit et plus pratique, est préféré au *haïck*. S'ils se fondent avec l'armée stationnée en métropole ils conservent le particularisme de la coiffure qui rappelle leur origine. Cette photographie est aussi représentative des clichés qui concernent ces troupes indigènes : l'Algérien guette, impassible, les pieds dans la boue, au créneau de la tranchée...



1 Un spahi en poste dans une tranchée du secteur de Bailly (Oise), le 27 septembre 1915 (0.078x0.078 m).  
Inv. : 15261.BIB © Musée de l'Armée/RMN 06-506089



2 Spahis en reconnaissance dans l'Oise, photographe anonyme. inv. : 380.BIB.P ; planche 80. © Paris, musée de l'Armée, dist. RMN-GP 06-506048

### L'objet nous raconte...

Avant 1914, on estime que la participation des colonies à la guerre sera limitée puisqu'on croit à un affrontement de courte durée. Les Français d'outre-mer et ceux des « vieilles colonies » (les Antilles, la Réunion, la Guyane, Saint-Pierre et Miquelon, Inde, Océanie et les « quatre communes » du Sénégal) répondent à la mobilisation dans les mêmes conditions, les mêmes proportions et le même état d'esprit que ceux de la métropole (environ 130 000 hommes sur 1,5 million d'habitants).

Les indigènes représentent environ 100 000 hommes (conscrits et volontaires) dans l'armée française en 1914, presque tous stationnés dans les colonies (40 000 « indigènes » d'Afrique du Nord, 31 000 noirs : « les tirailleurs sénégalais », 14 000 Indochinois, 4 000 Malgaches). À la fin de la guerre, ils sont quatre fois plus nombreux.



3 Soldat sénégalais de l'infanterie coloniale. © Paris, musée de l'Armée, dist. RMN-GP 06-506103

Les chiffres recensés par le Parlement en décembre 1924 établissent le bilan suivant pour les combattants :

	Hommes incorporés	Venus en Europe (y compris Armée d'Orient)
Algérie	173 019	172 800
Tunisie	80 339	60 000
Maroc	40 398	37 150
AOF/AEF	181 512	134 210
Indochine	48 922	43 430
Madagascar	41 355	34 386
Côte des Somalis	2 434	2 088
Pacifique	1 007	996
<b>Total</b>	<b>568 986</b>	<b>485 040</b>
Total des morts et des disparus : 75 512		

Le recrutement, au début, vise à compléter les effectifs des garnisons sur place. C'est le cas du XIX<sup>e</sup> corps d'armée, basé en Algérie et en Tunisie. Deux divisions soit 35 000 hommes partent en août, ce sont principalement des divisions composées de zouaves et chasseurs à cheval de recrutement français, de tirailleurs et de spahis algériens et tunisiens de recrutement indigène. Des unités de la Légion étrangère quittent aussi l'Afrique du Nord pour

la France. Lyautey, chargé de la pacification du Maroc, envoie également des effectifs. Ils comprennent la brigade de « chasseurs indigènes » du général Ditte (dans laquelle sert le lieutenant Juin) et un gros bataillon de tirailleurs sénégalais.

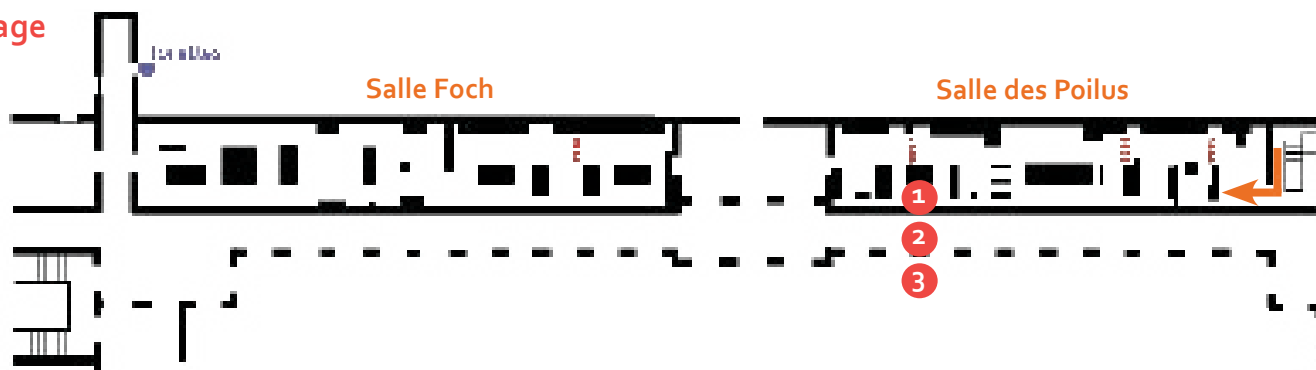
La guerre qui dure et les pertes dues aux offensives de 1915 relancent le recrutement des troupes venues des colonies et particulièrement celui des indigènes d'Afrique du Nord. En Algérie, puis en Tunisie, la conscription est généralisée en septembre 1916. Le volontariat demeure la règle au Maroc, en AEF, à Madagascar, en Indochine et dans le Pacifique. En AOF, le système d'appel est abandonné en 1915 après les révoltes bambara. Fin 1917, Clemenceau charge le général Mangin, le promoteur de « la force noire » et le député du Sénégal Blaise Diagne du recrutement le plus massif possible de contingents africains ; mais ces nouvelles recrues sont encore à l'instruction quand la guerre prend fin.

Les unités coloniales se battent sur tous les fronts où intervient l'armée française pendant la guerre. Beaucoup y reçoivent des citations et des décorations individuelles et collectives pour leur bravoure. La propagande allemande cherche en riposte à répandre l'idée de leur « bestialité » ou au contraire appelle les musulmans à la guerre sainte, car la Turquie est son alliée, mais les cas de désertion sont très rares.

En plus des combattants, les colonies fournissent aussi 200 000 travailleurs, soit environ 4% de la force de travail totale. Les Algériens et les Indochinois forment les plus gros contingents. Des Chinois sont également recrutés en grand nombre. Ces travailleurs représentent l'essentiel de l'effort économique des colonies à la guerre, le commerce des denrées étant freinée par la pénurie de transport.

Pour ces « indigènes » venus des colonies, la guerre est l'occasion de venir pour la première fois en métropole et pour la métropole l'occasion de découvrir ces peuples encore méconnus. L'appel fait aux colonies pendant la première guerre mondiale préfigure le recours plus important à ces populations pendant l'entre-deux guerres pour tenter de remédier à la crise démographique française.

2<sup>e</sup> étage



Instruction du sous-préfet de Pontoise, envoyée aux maires et commissaires de police de l'arrondissement de Pontoise, sur la mise à disposition aux agriculteurs de travailleurs d'origine kabyle, 14 juin 1916, Archives départementales du Val-d'Oise, E-dépôt 9 4H6.

Pontoise le 14 juin 1916.

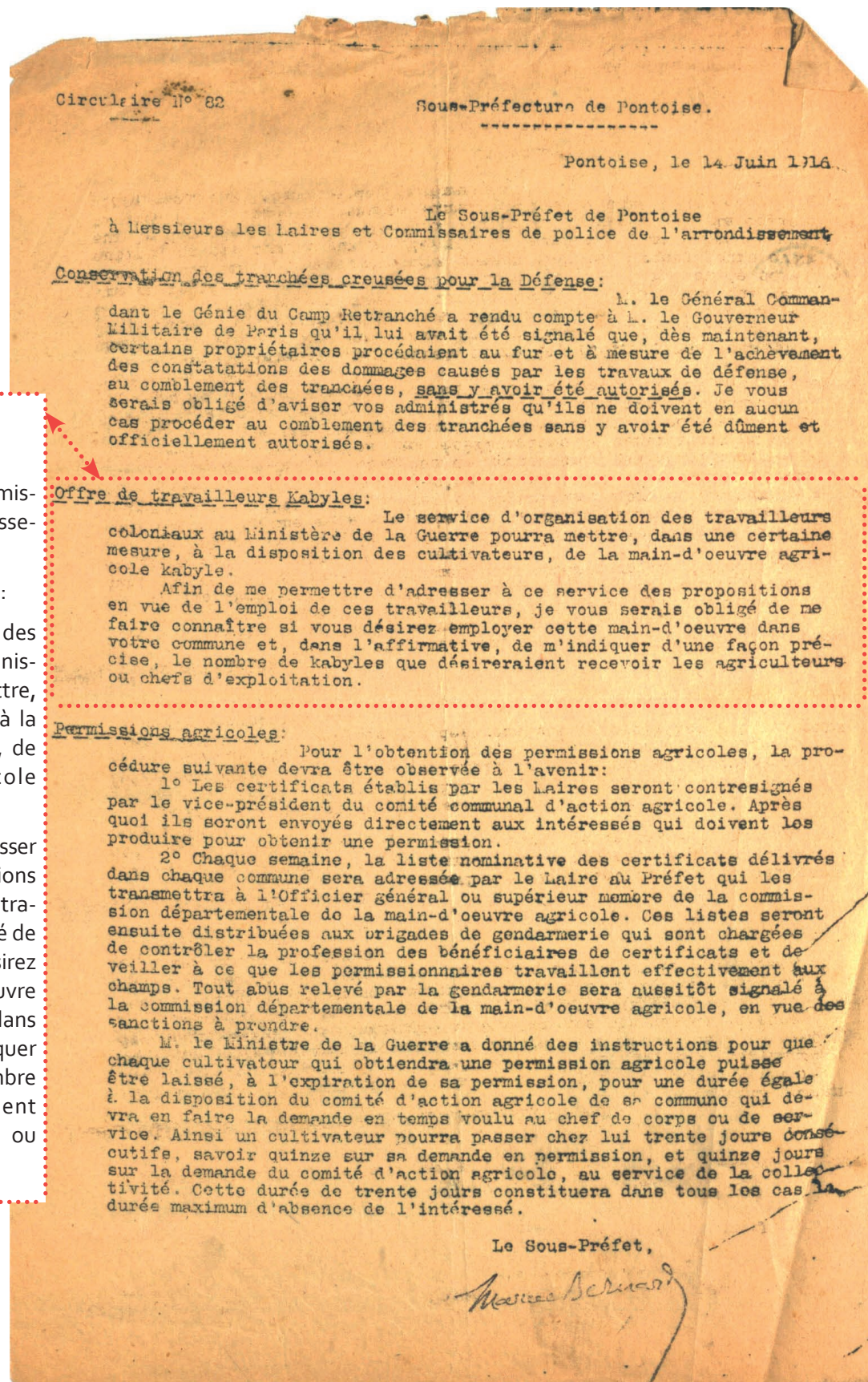
Le Sous-Préfet de Pontoise

à MM. les Maires et Commissaires de police de l'arrondissement

Offre de travailleurs kabyles :

Le service d'organisation des travailleurs coloniaux au Ministère de la Guerre pourra mettre, dans une certaine mesure, à la disposition des cultivateurs, de la main-d'œuvre agricole kabyle.

Afin de me permettre d'adresser à ce service des propositions en vue de l'emploi de ces travailleurs, je vous serais obligé de me faire connaître si vous désirez employer cette main-d'œuvre dans votre commune et, dans l'affirmative, de m'indiquer d'une façon précise, le nombre de kabyles que désireraient recevoir les agriculteurs ou chefs d'exploitation.



Circulaire N° 82

Sous-Préfecture de Pontoise.

Pontoise, le 14 Juin 1916.

Le Sous-Préfet de Pontoise  
à Messieurs les Maires et Commissaires de police de l'arrondissement

Conservation des tranchées creusées pour la Défense:

M. le Général Commandant le Génie du Camp Retranché a rendu compte à M. le Gouverneur Militaire de Paris qu'il lui avait été signalé que, dès maintenant, certains propriétaires procédaient au fur et à mesure de l'achèvement des constatations des dommages causés par les travaux de défense, au comblement des tranchées, sans y avoir été autorisés. Je vous serais obligé d'aviser vos administrés qu'ils ne doivent en aucun cas procéder au comblement des tranchées sans y avoir été dûment et officiellement autorisés.

Offre de travailleurs Kabyles:

Le service d'organisation des travailleurs coloniaux au Ministère de la Guerre pourra mettre, dans une certaine mesure, à la disposition des cultivateurs, de la main-d'œuvre agricole kabyle.

Afin de me permettre d'adresser à ce service des propositions en vue de l'emploi de ces travailleurs, je vous serais obligé de me faire connaître si vous désirez employer cette main-d'œuvre dans votre commune et, dans l'affirmative, de m'indiquer d'une façon précise, le nombre de kabyles que désireraient recevoir les agriculteurs ou chefs d'exploitation.

Permissions agricoles:

Pour l'obtention des permissions agricoles, la procédure suivante devra être observée à l'avenir:

1° Les certificats établis par les Maires seront contresignés par le vice-président du comité communal d'action agricole. Après quoi ils seront envoyés directement aux intéressés qui doivent les produire pour obtenir une permission.

2° Chaque semaine, la liste nominative des certificats délivrés dans chaque commune sera adressée par le Maire au Préfet qui les transmettra à l'Officier général ou supérieur membre de la commission départementale de la main-d'œuvre agricole. Ces listes seront ensuite distribuées aux brigades de gendarmerie qui sont chargées de contrôler la profession des bénéficiaires de certificats et de veiller à ce que les permissionnaires travaillent effectivement aux champs. Tout abus relevé par la gendarmerie sera aussitôt signalé à la commission départementale de la main-d'œuvre agricole, en vue des sanctions à prendre.

M. le Ministre de la Guerre a donné des instructions pour que chaque cultivateur qui obtiendra une permission agricole puisse être laissé, à l'expiration de sa permission, pour une durée égale à la disposition du comité d'action agricole de sa commune qui devra en faire la demande en temps voulu au chef de corps ou de service. Ainsi un cultivateur pourra passer chez lui trente jours consécutifs, savoir quinze sur sa demande en permission, et quinze jours sur la demande du comité d'action agricole, au service de la collectivité. Cette durée de trente jours constituera dans tous les cas la durée maximum d'absence de l'intéressé.

Le Sous-Préfet,

Maurice Schmitt

## L'archive elle-même...

Par cette instruction, en pleine guerre de position, l'État français cherche à rassurer les exploitants agricoles qui ont vu fondre le nombre de leur personnel appelé à combattre en leur proposant de nouvelles forces de travail. Il est ici bien précisé que ce seront des Kabyles.

En effet, on accordait des qualités différentes aux habitants des colonies. On distinguait ainsi des « races » de travailleurs. Les Kabyles, de loin les principaux migrants d'Afrique du Nord avant 1914, depuis une loi qui les avait dépossédés de leurs terres à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, étaient réputés pour leurs aptitudes dans l'agriculture : on les embauchait comme journaliers agricoles, terrassiers, etc. Par contre, le texte reste flou sur les modalités de cette mise à disposition, la phrase étant au conditionnel « pourra mettre [...] à disposition » assortie de « dans une certaine mesure ».

Ce document est adressé en premier lieu aux maires qui doivent ainsi recenser les besoins en personnel kabyle et les transmettre au sous-préfet. Il faut savoir que le ministère de la Guerre dirigeait en 1916 le Service de la main-d'œuvre coloniale et... chinoise (SOTC) désigné dans le texte par « le service d'organisation des travailleurs coloniaux ». Dans les faits, ce sont souvent les maires, avec l'agrément de l'officier représentant la région militaire, qui entraient en contact avec le SOTC pour le recrutement des coloniaux. En région parisienne, une prime de 120 francs était offerte à la première embauche (70 francs à la deuxième embauche). L'heure de travail était payée entre 5 à 8 francs.

L'instruction est adressée en second lieu aux commissaires de police pour leur signifier qu'ils auront à être vigilants sur ces étrangers, même si un autre service était chargé de superviser les étrangers. C'était celui de la main-d'œuvre étrangère (SMOE) rattaché dans un premier temps au sous-secrétariat d'État à l'Artillerie et aux Munitions, puis au ministère du Travail.

## L'archive nous raconte...

Selon Marc Michel, spécialiste de l'histoire coloniale, l'Empire français pendant la guerre aurait « fourni plus de 600 000 hommes à la « mère-patrie », dont 500 000 rejoignirent l'Europe ; un tiers étaient des Maghrébins (essentiellement des Algériens, 136 000), un quart des Africains ; les autres vinrent de toutes les parties de l'Empire, de Madagascar, de l'Indochine, de l'Océanie et du Pacifique, de la Côte des Somalis et des « vieilles Colonies » (Antilles, La Réunion). Il faut y ajouter un apport de main-d'œuvre considérable : on peut estimer qu'en 1918, l'Algérie a fourni entre 110 000 et 120 000 travailleurs et l'Indochine (l'Annam) près de 50 000, envoyés dans les ateliers mécaniques, les triages, les usines de guerre, et même des exploitations agricoles privées ». Cet appel aux habitants des colonies s'explique évidemment par la mobilisation des Français sur le front qui a entraîné une pénurie de main-d'œuvre dans les usines et les champs. On estime qu'environ 8 millions de Français seront appelés sur le front entre 1914 et 1918. Les besoins économiques étaient de ce fait très importants et les hommes des colonies, comme les Françaises, n'ont d'ailleurs pas suffi à y répondre. L'État français a alors organisé des campagnes de recrutement pour pallier le manque de bras, notamment en direction des Espagnols, des Italiens, des Portugais, des Grecs ou même des Chinois.

La majorité des « travailleurs nord-africains » pendant le conflit avait choisi d'émigrer volontairement en France, surtout pour des raisons économiques. Ils voulaient échapper d'abord à la misère. Ce mouvement, bien que minoritaire comparé aux migrations venues des autres pays européens, avait précédé la Grande Guerre. Il faut ajouter les Algériens musulmans blessés au front qui rejoignaient souvent les cohortes de travailleurs coloniaux. Leur retour en Algérie était mal vu par les autorités militaires car il décourageait les départs volontaires à la guerre.

Il est particulièrement intéressant de noter dans le document que le sous-préfet parle des « travailleurs kabyles ». Ils étaient en effet séparés des Arabes, tout comme les Chinois des Indochinois. Il s'agissait d'éviter tout mélange. Regroupés par « race » d'après la terminologie de l'époque, il y avait des raisons politiques au regroupement des travailleurs selon leurs origines ethniques ou géographiques. Les autorités craignaient des contacts entre eux qui puissent remettre en question la domination coloniale contestée à l'époque lors des réquisitions de main-d'œuvre (des troubles ont par exemple eu lieu dans le Constantinois algérien en 1916-1917).

Les « hommes de couleur » par opposition aux étrangers de « race blanche » étaient aussi séparés des métropolitains peu habitués à leur présence avant la guerre. Surveillés par les forces de l'ordre (après les maires, le document est adressé subséquemment aux commissaires de police), ils étaient logés dans des camps situés souvent en périphérie des villes. Ils étaient relégués spatialement. Ces mesures n'ont pas empêché la multiplication d'incidents avec les locaux (que ce soit dans les exploitations agricoles ou en ville, la barrière de la langue étant souvent une des causes des tensions) ou les unions entre les coloniaux et les femmes françaises pourtant proscrites par l'administration. Dans une société raciale, l'éventualité de ces couples était inenvisageable. Les hommes de couleur étaient considérés comme des êtres « inférieurs ». Une femme française qui épousait un étranger ou un ouvrier colonial perdait sa nationalité. Les enfants nés de ces unions n'étaient pas reconnus comme français. Les « indigènes » étaient certes des sujets de la France mais, à quelques exceptions près, n'étaient pas des citoyens français. Les Algériens musulmans étaient pour Benjamin Stora des « invisibles » à cause de cette incapacité juridique à les définir. Pour cet historien, la seule façon d'exister chez ces hommes qui vivent en « exil », loin de leur famille et de leur communauté villageoise, sera de s'engager en politique après la guerre. C'était une façon de s'approprier une identité qu'on leur refusait. L'Étoile nord-africaine née en 1926 et dirigée par Messali Hadj était une association implantée essentiellement dans les régions industrielles de métropole et composée surtout de Kabyles. Elle fut à l'origine du développement du mouvement nationaliste algérien.

<sup>4</sup> P...